

À partir de 18 ans :

Accès au site réglementé par le pass **COVID-19** sanitaire

- > 7 jours après la 2^{ème} injection pour Pfizer, Moderna, AstraZeneca)
- > 4 semaines après l'injection pour Janssen/Johnson & Johnson
- > 7 jours après l'injection du vaccin chez les personnes ayant eu le Covid (1 seule injection)

UN CERTIFICAT DE VACCINATION

À condition de disposer d'un schéma vaccinal complet.
Avec QR code.

UN TEST NÉGATIF

RT-PCR ou antigénique
de moins de 72h
Avec QR code.

OU

PREUVE DE RÉTABLISSEMENT

de la Covid-19 : test RT-PCR positif datant d'au moins 11 jours et de moins de 6 mois.
Avec QR code.

Téléchargez l'application [TousAntiCovid](#)



[GOUVERNEMENT.FR/PASS-SANITAIRE](https://www.gouvernement.fr/pass-sanitaire)



0 800 130 000
(appel gratuit)

